DEPARTEMENT
DES LANDES

DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES GRANDS LACS

Délibération n° 2023-129
Candidature du PETR Pays Landes Nature Côte d'Argent à l'Appel à projet Régional « Accompagnement aux Changements des Territoires » (ACTT)

Nbre de Conseillers en exercice : 34
Nbre de présents : 26
Nbre de votants : 33
Nbre de procurations : 7
Date de convocation et d'affichage : 5/12/2023
Secrétaire de séance : LAINÉ Fabien

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

Présents : Mme AUBERT Roseline, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. DARMAGNAC Frédéric, M. DIAZ Manuel, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, M. PASCUTTO Philippe, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, Mme PELTIER Virginie, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, M. CRUCHANDEU Paul, Mme NADAU Marie-Françoise, M. SOULÈS Eric, Mme THOMAS Sandrine, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, M. COMET Bernard, M. LAINÉ Fabien, M. BRÈTHES Eric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

Procurations : M. COUTURIER François donne procuration à M. PASCUTTO Philippe, Mme DUBOIS Catherine donne procuration à M. SUSO Jean-Michel, Mme MALLO Caroline donne procuration à M. CRUCHANDEU Paul, Mme GARDON Christine donne procuration à M. COMET Bernard, Mme RIGAL Nathalie donne procuration à Mme AUBERT Roseline, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie donne procuration à M. DIAZ Manuel, M. VIUDES Christian donne procuration à M. LAINÉ Fabien

Excusés : M. COUTURIER François, Mme DUBOIS Catherine, Mme MALLO Caroline, M. LALUQUE Georges Mme GARDON Christine, Mme RIGAL Nathalie, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, M. VIUDES Christian

Décision de l'assemblée :

Votants : **33**
Pour : **33**
Contre :
Blanc :
Abstention :

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20231212-2023-129-DE
Date de télétransmission : 14/12/2023
Date de réception préfecture : 14/12/2023

Rapporteur : Mme NADAU Marie-Françoise

En Nouvelle-Aquitaine, le secteur du tourisme est le premier secteur d'activité représentant 9% du PIB régional, comptant 140 000 emplois (dont la moitié de saisonniers) et constitue la première destination pour les clientèles françaises en accueillant 32 millions de visiteurs annuels et en générant 18 milliards de retombées économiques par an sur les territoires (chiffre 2019).
Face à la nécessaire accélération de la mutation de l'économie touristique suite à la pandémie et aux défis environnementaux, les acteurs institutionnels du tourisme et les prestataires doivent impérativement engager ou conforter des mesures et des programmes d'actions, en :

- Participant aux transitions écologiques, économiques et sociales nécessaires à la pérennisation de la filière ;
- Activant des processus continus d'adaptation aux attentes de la clientèle ;
- Renforçant les dynamiques collectives sur des espaces territoriaux pertinents

L'Appel à Projet Régional « Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques » (ACTT) a été lancé en 2023 par la Région Nouvelle-Aquitaine et vise à accompagner les territoires et les acteurs publics/privés de la filière du tourisme vers un tourisme écoresponsable.
Cet Appel à Projets (AAP) s'inscrit dans la continuité du précédent dénommé NOTT (Nouvelle Organisation des Territoires Touristiques) auquel la Communauté de Communes des Grands Lacs avait répondu en 2017 en se joignant aux Communautés de Communes de Mimizan et de Côte Landes Nature.

Pour accompagner ces mutations, la Région s'appuie sur trois schémas :

- Le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL)
- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)
- Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

Cet AAP répond aux enjeux des 3 schémas régionaux cités et se décline autour de 3 axes :

- L'appropriation d'une stratégie de tourisme écoresponsable
- Le développement de la Responsabilité Sociétale des Entreprises
- L'appui à la stratégie économique des professionnels du tourisme

L'appel à projets « Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques » s'adresse principalement aux territoires de projets regroupant à la fois : des consortiums d'acteurs touristiques, des associations, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et autres établissements publics.
La candidature du territoire de projets doit regrouper les acteurs et doit être portée par un collectif d'EPCI afin de pouvoir bénéficier des accompagnements financiers correspondant.
Comme pour le précédent AAP il est proposé que le territoire retenu soit identique et intègre le périmètre DATAR du Pays Landes Côte d'Argent soit les 3 EPCI le composant.
Il est également proposé de confier le montage, l'animation et la coordination des actions à engager dans cet AAP au Pays Landes Natures Cote d'Argent et aux 3 Office de Tourisme Communautaires.

Madame la présidente propose au conseil communautaire de candidater à l'AAP ACTT conjointement aux EPCI de Mimizan et Cote Landes Nature.

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20231212-2023-129-DE
Date de télétransmission : 14/12/2023
Date de réception préfecture : 14/12/2023

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De candidater à l'AAP ACTT conjointement aux EPCI de Mimizan et Côte Landes Nature
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 12 décembre 2023

La Présidente,

Françoise DOUSTE

Le Secrétaire de séance,

Fabien LAINÉ

Document exécutoire à compter du : 12/12/2023
Transmis en Préfecture le : 14/12/2023
Affiché le : 14/12/2023
à Parentis-en-Born, le : 14/12/2023

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20231212-2023-129-DE
Date de télétransmission : 14/12/2023
Date de réception préfecture : 14/12/2023